

de la Puissance n'a d'autre chose à faire qu'à voir au paiement des débetures. Le gouvernement provincial a donné le contrat, et appointé un ingénieur pour assurer l'accomplissement de toutes les conditions. Si les locomotives acceptées étaient en mauvaise condition, l'ingénieur du gouvernement en est responsable, parce qu'il a donné des certificats dans des termes favorables. Il a été fréquemment rapporté que le chemin de fer de l'Île avait été transféré dans une mauvaise condition, qu'il y avait des degrés plus roides et des courbes plus courtes que prévus par le contrat. Le gouvernement de la Puissance n'est pas responsable pour cet état de choses, parce que le gouvernement local est en charge de l'ouvrage et a son ingénieur d'appointé. Lui (M. SINCLAIR) comprend que le chemin a été pris du gouvernement local sous protêt, et c'est une question de savoir qui doit payer pour les déficiences. Les contracteurs se libéreront de leur responsabilité lorsque l'ingénieur du gouvernement certifiera que le chemin est complété. Il a déjà donné ce certificat qui libère les contracteurs, la question maintenant est de savoir, s'il y a des déficiences, si c'est le gouvernement local ou le gouvernement fédéral qui doit y remédier.

M. DOMVILLE remarque que M. POPE de Charlottetown avait offert de prendre le chemin, et de le faire fonctionner à ses propres dépens dans toute les saisons de l'année. Et puis ce chemin qui a coûté tant d'argent est à présent enterré dans la neige. Il espère que le chemin de fer ne sera pas accepté à moins que nous recevions un *quid pro quo* et que toutes réclamations des contracteurs SCHREIBER et BURPEE seront examinées soigneusement avant d'être payées.

L'HON. M. MACKENZIE dit que le gouvernement de la Puissance n'a rien à faire avec les extras. Si le gouvernement local a permis des extras, il aura à les payer, ou si le gouvernement de la Puissance les paie, il les chargera à l'Île, au taux d'intérêt mentionné dans l'acte de Confédération, savoir : cinq par cent. Les courbes et les degrés semblent être excessifs, mais quand à être conformes au contrat, il n'est pas en état de le dire. M. BOYDS, agissant comme ingénieur

pour le gouvernement de l'Île, dit qu'ils le sont, pendant que l'ingénieur de la Puissance prétend qu'ils ne sont pas conformes au contrat, et que l'ouvrage n'est pas ce qu'il devrait être. Il y a des degrés de soixante-dix à soixante-quatorze pieds par mille, et une ou deux courbes sur les embranchements—pas sur la ligne principale—avec un rayon de quatre cents pieds, ce qui aurait dû être beaucoup plus grand pour le trafic ordinaire. C'est un chemin à jauge étroite 3 pieds 6 pouces : il est prétendu que les courbes courtes ne sont pas un désavantage. Le fond roulant est plus petit que sur les lignes à jauge ordinaire 4 pieds 8½ pouces, il est évident qu'une grande vitesse ne pourrait être obtenue avec d'aussi courtes courbes et des degrés aussi roides. Lorsque le rapport fait par le gouvernement de la Puissance sera imprimé, la Chambre aura de plus amples informations.

L'HON. M. TUPPER demande quel est le revenu anticipé de l'opération du chemin de fer. Il y a un item de posé pour dépense annuelle, \$115,000. A-t-on fait l'estimé des revenus probables du chemin ?

L'HON. M. MACKENZIE.—Il y a eu divers estimés de faits mais ils sont entièrement incertains. L'estimé le plus élevé est de \$150,000. Relativement à l'offre de M. POPE il peut dire qu'il n'y a eu qu'un seul télégramme reçu de ce monsieur, disant qu'il mettrait volontiers le chemin en opération sans subside du gouvernement. Lui (M. MACKENZIE) a seulement répondu que le gouvernement n'était pas en position d'entrer dans aucun arrangement touchant cette entreprise.

L'HON. M. TUPPER dit que le gouvernement serait dans une meilleure position, après s'être assuré du montant des dépenses nécessaires, et des revenus probables qui en dériveront, pour déterminer s'ils ne mettraient pas le chemin en opération au moyen d'une compagnie. Comme l'honorable Premier a promis de mettre sur la table le rapport de l'ingénieur du gouvernement le sujet viendra plus à propos devant la Chambre lorsque ce document aura été soumis.

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'il est parfaitement impossible de mettre le chemin en opération durant la présente